



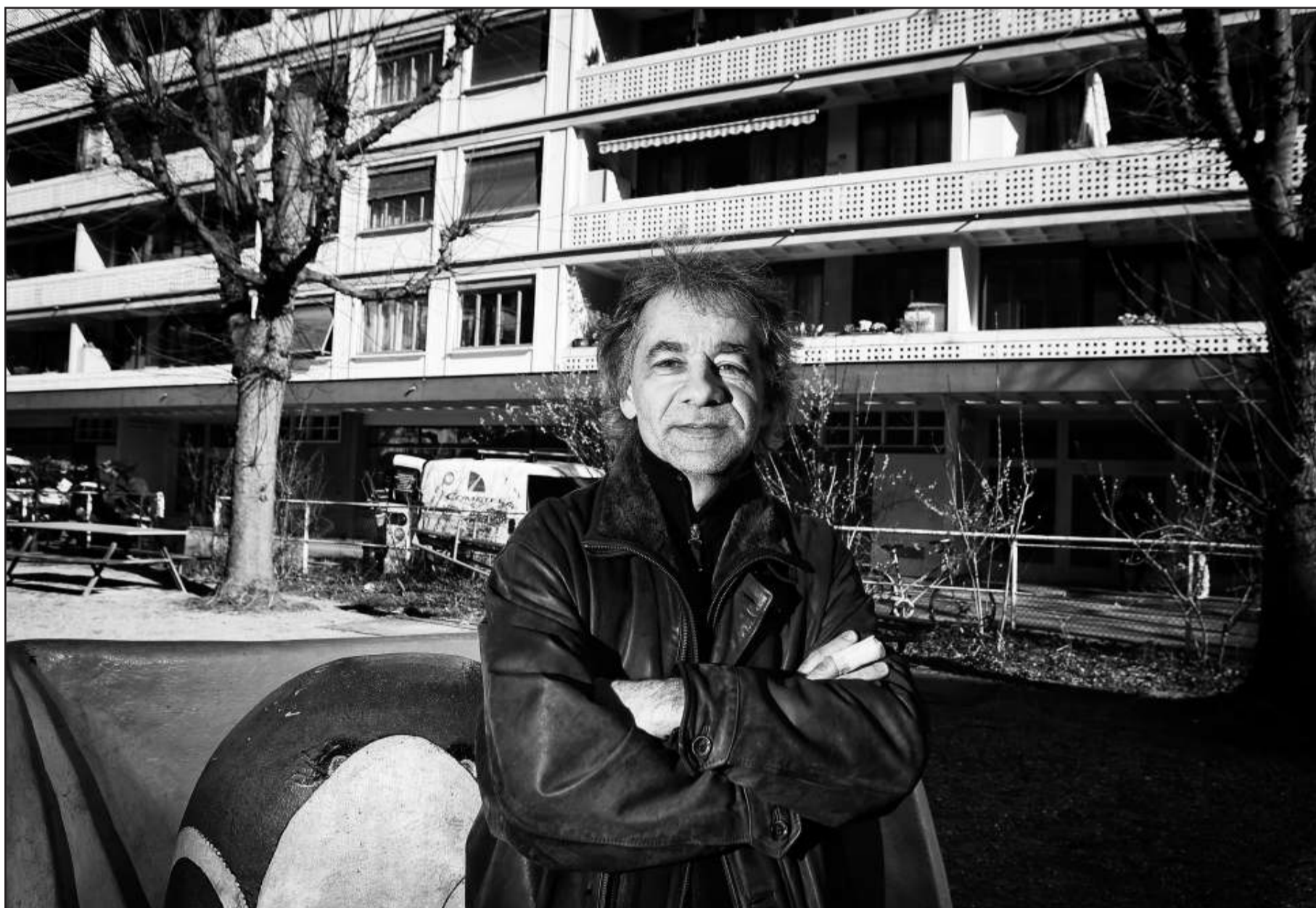
**AMÉNAGEMENT** *L'Hospice général renonce à surélever les «barres Honegger» de la cité Carl-Vogt. Le résultat de la mobilisation impressionnante des habitants.*

# Surélévations annulées à la Jonction

ERIC LECOULTRE

C'est la fin d'une lutte exemplaire qui aura duré près de quatre ans. Le projet de surélévation des cinq «barres Honegger» (du nom de l'architecte qui les a conçues), à la cité Carl-Vogt, a été abandonné par l'Hospice général, propriétaire des immeubles. Une procédure juridique était en cours auprès de la Cour de justice, après que les habitants et la Ville de Genève se sont opposés à l'autorisation de construire délivrée par l'Etat de Genève, à l'automne 2011. Elle ne sera finalement pas allée à son terme. Un accord a été trouvé entre le comité Honegger – plusieurs locataires associés à l'Association des habitants de la Jonction (AHJ) –, la Ville et le propriétaire.

La conciliation entérine l'annulation des travaux, présentée depuis plusieurs semaines. Chaque camp assume ses propres frais d'avocat. «C'est un grand soulagement», explique Joël Lubicz, habitant et membre du comité Honegger. «Nous regrettons toutefois de ne pas avoir obtenu ce résultat devant la justice. La jurisprudence ne sera pas influencée par notre cause.» Le projet initial prévoyait la construction de deux étages supplémentaires pour les cinq immeubles (cent logements venant s'ajouter aux quatre cent cinquante actuels), d'un parking souterrain de deux cents places et d'un centre commercial de 700 mètres carrés.



Pour le président de l'Association des habitants de la Jonction, Michel Schweri, cet abandon des surélévations est surtout une victoire contre la surdensification du quartier.

JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

## Deux étages supplémentaires

Les locataires des barres ont très vite déploré la planification de ce chantier. «La surélévation a évidemment été la question la plus épineuse», souligne Joël Lubicz. Alors que les cinq barres de huit étages atteignent déjà les limites de gabarit admises par la loi, elles les auraient dépassées de plusieurs mètres. «Les inconvénients sont nombreux: diminution importante de l'ensoleillement, augmentation du trafic et du bruit, surdensification.» Le recours du comité Honegger a donc concerné des aspects liés à la qualité de vie des habitants, plutôt que la question des prix des nouveaux appartements

comme c'est souvent le cas. Même si, comme le souligne Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève, «une surélévation d'un immeuble Honegger aurait coûté les yeux de la tête».

Du côté de l'Hospice général, son service de communication affirme que l'annulation du projet résulte de «la nécessité de mettre en œuvre le plus rapidement possible les rénovations» des cinq barres. Réclamées par les locataires depuis longtemps, elles étaient liées aux travaux de surélévation et se retrouvaient retardées par la procédure. L'Hospice général n'a-t-il pas renoncé par

crainte de perdre devant la Cour de justice? Nous n'avons pas obtenu de réponse à cette question.

## Une mobilisation exemplaire

L'abandon du projet doit avant tout être associé à l'importante mobilisation des habitants. Lorsque l'AHJ a appris les intentions de l'Hospice général, en décembre 2010, elle a rapidement réuni les locataires en assemblée. Progressivement, un comité s'est organisé, comprenant notamment un délégué par allée, chargé au début de récolter les informations sur le projet. As-

sez vite, l'opposition est apparue. «Nous avons lancé un sondage pour pouvoir nous appuyer sur des éléments factuels. Plus des trois quart des habitants qui y ont répondu étaient contre la surélévation», raconte Joël Lubicz.

Lorsque l'autorisation de construire a été accordée par le département, conduit à l'époque par le conseiller d'Etat Mark Muller, le recours ne s'est pas fait attendre. «Il y a eu une très grande unité des habitants dans cette épreuve», explique Michel Schweri, président de l'AHJ. Une collecte a été organisée pour pouvoir payer les frais d'avocat. «Grâce à plus

d'une centaine de petits dons, allant de 20 à 50 francs, nous avons récolté près de 7000 francs. Certains ne pouvaient pas forcément s'impliquer dans le comité mais souhaitaient alors mettre la main à la poche.» Même la décision négative du Tribunal administratif de première instance, de novembre 2012, n'a pas découragé le mouvement. «Nous sentions que ce jugement avait été rendu à la hussarde, sans arguments pertinents», ajoute Joël Lubicz. Ils ont fait appel, avant de finalement faire céder le propriétaire.

Aujourd'hui, le comité souhaite s'appuyer sur cette mobi-

lisation pour enfin obtenir la réalisation des travaux d'entretien courants ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments. «Les façades n'ont pas été entretenues depuis la construction des immeubles, il y a cinquante ans. Cela fait quinze ans que l'on attend la pose de doubles vitrages», déplore Joël Lubicz. Les habitants s'inquiètent notamment des conséquences de ces travaux sur leurs loyers. L'Hospice général explique qu'il recherche actuellement des mandataires, sans pouvoir donner une date pour le début des travaux, ni indiquer si les loyers seront impactés. I

## CONTRE LA SURDENSIFICATION DU CENTRE-VILLE

Pour le président de l'Association des habitants de la Jonction, Michel Schweri, cet abandon des surélévations est surtout une victoire contre la surdensification du quartier. Selon lui, trop de projets immobiliers sont actuellement planifiés au centre-ville. «Il y a dix-sept mille habitants au kilomètre carré à la Jonction, relève-t-il. C'est autant que la moyenne de Singapour! Aux Pâquis, nous en sommes à trente-cinq mille!» Pas question de lutter contre la création de logements, mais réclamer avant tout une meilleure répartition de l'effort, notamment en densifiant davantage les quartiers dans la ceinture périurbaine. «L'Hospice général construit un quartier à Lancy où la densité n'est que de 0,8 (contre 3 à la Jonction). Comment pouvons-nous accepter de faire cet effort alors que, à cinq kilomètres de là, il n'en font pas la moitié», poursuit Joël Lubicz.

Rémy Pagani, magistrat chargé de l'Aménagement en Ville de Genève, soutient la position de l'AHJ: «Les classes et les crèches sont surchargées. Il y a des problèmes de circulation. La Ville ne peut pas suivre une telle densification au niveau des infrastructures.» Selon lui, les surélévations, en plus de créer principalement des logements chers, ne sont pas efficaces pour lutter contre la pénurie, vu le peu de réalisations (quatre cents logements en six ans). Y a-t-il trop de

dérogations accordées par l'Etat à ces projets? «A la suite de plusieurs défaites devant le Tribunal fédéral, l'Etat respecte peut-être davantage la loi lorsqu'il autorise ces constructions aujourd'hui que sous l'autorité de l'ex-conseiller d'Etat Mark Muller.»

La Ville et l'Etat tentent en ce moment de se mettre d'accord sur des critères d'autorisation plus précis, selon des aspects urbanistiques et architecturaux. «Dans les quartiers avec des hauteurs d'immeubles importantes et des rues étroites, par exemple, les surélévations se justifient moins», précise Antonio Hodgers. «Mais il faut sortir du débat stérile opposant les anti et les pro surélévations.» Selon le conseiller d'Etat, ce type d'aménagement ne serait pas en soi néfaste. Notamment lorsqu'il encourage les propriétaires à rénover l'ensemble du bâtiment.

«Il faut éviter d'y construire des lofts de luxe, ou que la perte d'ensoleillement soit trop importante pour les riverains. Mais je ne cautionne pas le discours qui consiste à s'opposer à la densité. Celle-ci apporte une dynamique intéressante propre au mode de vie urbain. Par ailleurs, les surélévations ne produisent pas de places de parking, donc pas de circulation en plus», conclut Antonio Hodgers. ELE

PUBLICITÉ

**Offre à nos lecteurs.trices !**

dimanche 29 mars 2015 • 11h  
Conservatoire • Place de Neuve  
en collaboration avec le Festival Archipel

**MOZART  
BOLENS  
MAMLOK  
HOLLIGER**

horizonmozart

flûte Felix Renggli  
hautbois Heinz Holliger  
violin Esther Hoppe  
alto Jürg Dähler  
violoncelle Daniel Haefliger  
percussion / armonica de verre Matthias Würsch

10 places pour le dimanche 29 mars à 11h  
**022 809 55 66 dès 14h**

swisschamberconcerts.ch